

Objectif : Ce document vise à accroître la transparence des frais dans l'objectif d'améliorer la comparabilité des produits pour les épargnants et de favoriser l'émergence d'offres toujours plus innovantes pour mobiliser l'épargne au service du financement des entreprises.

Les frais du contrat **BPE VIE**

Contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport n°2250

Montant minimal de versement initial	10 000,00€
--------------------------------------	------------

FRAIS ANNUELS

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds euros	0,80 %	frais maximal
Support unités de compte	0,90 %	frais maximal
Gestion pilotée ¹	N/A	% supplémentaire
Gestion mandat d'arbitrage ²	0,70 %	% supplémentaire
Gestion profilée ³	N/A	% supplémentaire

Frais de gestion des unités de compte

Gestion libre

Fonds actions ⁴	1,53 %	(moyenne)%
<i>dont taux de rétrocessions de commissions ⁵</i>	0,43 %	
Fonds obligations	0,99 %	(moyenne)%
<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0,21 %	
Fonds immobilier ⁶	2,37 %	(moyenne)%
<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0,54 %	
Fonds diversifiés	2,14 %	(moyenne)%
<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0,51 %	
Fonds de capital investissements ⁷		(moyenne)%
<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>		
Fonds structurés ⁸	0,00 %	(moyenne)%
<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0,00 %	

1 La répartition de l'investissement évolue en fonction du temps, de l'âge et du profil de risque de l'investisseur.

2 L'investisseur donne mandat à Suravenir pour sélectionner à sa place, selon le profil de gestion choisi, les supports d'investissement du contrat et leur répartition.

3 Gestion automatisée de la répartition des supports d'investissement du contrat, selon l'orientation de gestion choisie par l'investisseur.

4 Inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et titres vifs

5 Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

6 Inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.

7 Titres ou parts non négociés sur un marché réglementé ou non négociables. Inclut les actions non cotées, FCPR et FPCI.

8 Titres de créance et fonds à formule présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance du produit. Inclut les fonds à formule et obligations structurées.

<i>Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée</i>		
Gestion pilotée	N/A	(moyenne)%
<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	N/A	
Gestion mandat d'arbitrage	1,87 %	(moyenne)%
<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0,55 %	
Gestion profilée	N/A	(moyenne)%
<i>dont taux de rétrocessions de commissions</i>	N/A	
Autres frais annuels		
Frais forfaitaires	N/A	
Frais proportionnels	N/A	
FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)		
Frais sur versement	2,00 %	
Frais de changement de mode de gestion	N/A	
Frais d'arbitrage		
Proportionnels ou forfaitaires	0,60 % de la somme arbitrée avec minimum forfaitaire de 15,00 €	
Nombre d'arbitrage gratuits par an	N/A	
Frais de transfert sortant vers un autre produit	N/A	
Frais sur les versements de rentes	3,00 %	
Frais de rachat	N/A	

Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

Document mis à jour le 31/03/2023.